

Image not found or type unknown



Problème avec notre agence immobilière /caution

Par **benjamin31**, le **23/11/2016** à **18:46**

Bonjour,

une agence immobilière peut elle garder la caution pour une plaque de cuisson "sale"?

Elle a été posée en juillet et a servi pour cuisiner(nous avons fait l'état des lieux le 23/11/2016) nous l'avons lavée après chaque utilisations et utilisé tous les produits possibles pour la nettoyer avant de rendre l'appartement. On peut dire qu'elle est dans un état d'usage mais l'agence immobilière menace de garder notre caution!!

Quels sont nos recours possibles?